



Fiche informative : propriétaire d'équidé(s)

Nom / prénom : _____ Date/lieu de naissance : _____ / _____ / _____ à _____

Adresse complète :

Coordonnées téléphoniques :

Équidés (race / âge / robe / caractéristique particulière) :

- 1- _____
- 2- _____
- 3- _____
- 4- _____
- 5- _____
- 6- _____

Adresse(s) du/des lieux accueillant(s) le(s) équidé(s) : (avec n° équidé supra)

- _____ (n° _____)
- _____ (n° _____)
- _____ (n° _____)

Informations diverses :

Une initiative de surveillance locale est-elle mise en place, si oui comment, avec qui et avec quels véhicules :

Bien vouloir faire parvenir la présente fiche à la gendarmerie de MEYMAC, BUGEAT ou SORNAC, en l'y déposant, par voie postale ou par mail à l'adresse :

cob.meymac@gendarmerie.interieur.gouv.fr

<u>Gendarmerie de MEYMAC</u> 38 Rue de Panazol 19250 MEYMAC 05.55.95.10.04	<u>Gendarmerie de BUGEAT</u> Lieu-dit LE LUC 19170 BUGEAT 05.55.95.50.06	<u>mairie.combressol@gmail.com</u> <u>Gendarmerie de SORNAC</u> 2 Chemin du Père Ballet 19290 SORNAC 05.55.94.60.01
--	--	---

**Les informations recueillies sont à destination des forces de l'ordre. Elles n'ont pas vocation à être transmises à des personnes tierces ou à des fins commerciales.*

Ne pas jeter sur la voie publique

CONSEILS DE PREVENTION

A notre niveau, à ce jour, nous sommes en mesure de proposer aux propriétaires équins le passage d'un militaire formé pour distiller des conseils en matière de mise en sécurité.

Concrètement, il est compliqué de protéger des chevaux en liberté dans des prairies. Outre le conseil d'acquérir une caméra gibier à placer judicieusement, on ne peut pas mettre en sécurité les pacquages. Pour celles et ceux qui gardent leurs animaux en box fermés, les conseils donnés peuvent être plus complets et nécessite le déplacement du militaire.

Toujours de manière préventive, des repérages peuvent-être faits en journée. Les propriétaires, voisins, employés communaux peuvent être sensibilisés pour noter tout ce qui peut être suspect que ce soit des éléments de description ainsi que les immatriculations des voitures, marque, modèle, type et couleur. Surtout, ne pas se mettre en danger.

Prendre le maximum de renseignement à distance sans aller au contact.

En cas de constatations d'actes en court, prévenir immédiatement les services de gendarmerie au 17 et essayer, sans se mettre en danger et en évitant d'être vu, de noter des éléments d'identifications.

IL CONVIENT DE BANNIR TOUTE IDÉE DE VENGEANCE.

Les actes citoyens et la participation citoyenne sont essentiels pour nous prémunir d'actes sur notre secteur. Ces actions peuvent nous permettre de réunir des éléments nous permettant d'identifier les auteurs et les mettre hors d'état de nuire le plus rapidement possible.

EN CAS DE PASSAGE A L'ACTE

Si par malheur, il advenait qu'un propriétaire découvre un de ses animaux mutilés, vivant ou non, nous demandons si possible d'appliquer les actions suivantes:

- Sauf à ce que l'animal soit blessé, ne pas le manipuler.
- D'une manière générale, éviter d'aller au plus près des animaux en véhicule afin de préserver les traces et indices susceptibles d'être relevés sur les lieux.
- Prévenir les services de gendarmerie le plus rapidement possible.

Ne pas jeter sur la voie publique